

Tunis le 9 septembre 2024

NOTE D'INFORMATION

A Mesdames et Messieurs les Parents d'Elèves

Les élections des représentants des parents d'élèves aux Conseils d'école des écoles Robert Desnos et Georges Brassens et au Conseil d'Établissement de l'Établissement Régional de Tunis, entité regroupant le lycée Pierre Mendès France et les écoles Georges Brassens de Mégrine et Robert Desnos d'El Omrane, se dérouleront cette année du **lundi 7 au mercredi 9 octobre 2024**.

Ces élections se dérouleront exclusivement par vote électronique.

Chacun des deux parents est électeur et éligible. Il dispose d'une voix (un vote et un seul), quel que soit le nombre d'enfants scolarisés dans les établissements.

Procédure

- ✓ Jusqu'au **dimanche 15.09.24** : vérification sur pronote de votre adresse électronique
- ✓ Mercredi 18.09.24 : édition de la liste électorale des parents d'élèves
- ✓ Du jeudi 19.09 au vendredi 27.09.24 : possibilité de consultation des listes électorales par les parents (secrétariat Proviseur - 8h/12h)
- ✓ Jusqu'à vendredi 27.09.24 : dépôt des candidatures signées et des professions de foi (secrétariat Proviseur). Tout groupe de parents constitué librement peut faire acte de candidature. La liste devra comporter :
 - Conseil d'établissement : 2 (deux) noms au minimum et 12 (douze) noms au maximum
Attention : la liste des parents d'élèves doit être représentative des deux niveaux de scolarisation de l'ERT : second degré et premier degré
 - Conseil d'école Georges Brassens : 2 (deux) noms au minimum et 8 (huit) noms au maximum
 - Conseil d'école Robert Desnos : 2 (deux) noms au minimum et 15 (quinze) noms au maximum
- ✓ Lundi 30.09.24 : affichage des candidatures (entrée bâtiment administration) :
- ✓ Du lundi 07 au mercredi 09.10.24 : vote électronique
- ✓ Jeudi 10.10.24 à 11h : résultats, en présence de représentants des listes candidates – Bureau de M. le Proviseur

Attention : la vérification et l'actualisation de votre adresse électronique sur votre espace Pronote est indispensable pour participer au vote. **Si vous ne disposez pas de vos codes ProNote, merci de les demander au plus vite à la Vie Scolaire collège ou lycée ou Secrétariat des écoles.**



Le Proviseur,

Patrice BOUSQUET